



Assemblée communale du 14 décembre 2015

Présidence :	Philippe Cotting
Membres présents :	58 citoyens et citoyennes
Majorité absolue :	29
Excusé :	M. Jurg Remmele
Désignation des scrutateurs :	MM. Jean-Daniel Godel et Dominique Fleury

A 20h00, l'assemblée est déclarée ouverte.

Au nom des Autorités communales, M. Philippe Cotting, syndic, adresse les salutations de bienvenue aux personnes présentes.

Cette assemblée a été convoquée légalement par publication dans la feuille officielle, par affichage au pilier public et par envoi d'un tout-ménage.

Présentation de l'ordre du jour

- 1. Approbation du procès-verbal du 27 avril 2015**
- 2. Budget de l'exercice 2016**
 - 2.1 budget de fonctionnement**
 - 2.2 budget des investissements**
 - achat d'un véhicule utilitaire
 - aménagement de la passerelle du port (complément)
 - 2.3 rapport de la commission financière**
 - 2.4 approbation des budgets**
- 3. Adoption des modifications des statuts de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes vaudoises et fribourgeoises de la Broye et du Vully (ABV)**
- 4. Approbation du règlement général de police (modifications)**
- 5. Informations et divers**



M. le syndic relève que tous les documents relatifs aux objets à traiter étaient à disposition au bureau communal ou sur le site internet.

Les membres de l'assemblée approuvent l'ordre du jour, sans objection.

Par cette approbation, l'assemblée est apte à délibérer conformément à la loi.

Point 1 – Approbation du procès-verbal du 27 avril 2015

M. le syndic relève que ce procès-verbal ne sera pas lu. Les citoyens et les citoyennes ont pu le consulter soit sur le site internet, soit directement à l'administration communale.

Aucune remarque n'étant soulevée, le procès-verbal est approuvé à la majorité des voix, sans avis contraire.

Point 2 – Budget de l'exercice 2016

Budget de fonctionnement

M. Cotting déclare que ce budget ne présente aucune particularité dont certains montants ont été mis en évidence dans l'information tout en prenant en considération les charges liées.

Ce budget ne soulève aucune question des membres de l'assemblée.

Rapport de la Commission financière

M. Frédéric Gross, Président, relève que la Commission financière a pris connaissance des budgets et a rencontré le Conseil communal.

La plupart des renseignements ont été transmis via le bulletin communal.

Ce budget a été élaboré de façon prudente et laisse apparaître un résultat de Fr. 20'002.30, sans amortissement supplémentaire, contrairement aux années précédentes.

Quelques précisions sont apportées :

Chapitre 30.365	dons à but culturel, Fr. 5'000.00 pour le village lacustre de Gletterens et Fr. 5'000.00 pour diverses attributions.
Chapitre 66.318.4	mandat donné à une entreprise privée pour la conciergerie des bâtiments de la zone touristique.
Chapitre 70.435	l'augmentation du prix de l'eau n'a pas été reportée mais cette erreur ne modifie pas le résultat au vu des prélèvements sur les réserves.
Chapitre 71.314	Fr. 130'000.00 pour de nouveaux collecteurs à la route du Canada. Une part de ces travaux devrait se financer par les investissements par le fait qu'un fort prélèvement sur les réserves est inscrit.
84.314.1	Rénovation de l'étanchéité du toit du bâtiment de la buvette du camping.
84.423.0	Diminution de Fr. 9'000.00 de la location de la buvette du camping des suites du litige avec le gérant.
940.330	Augmentation de près de Fr. 150'000.00 provenant de l'investissement du complexe du port de batellerie.

Suite à ces précisions, la Commission financière émet un préavis favorable à l'acceptation du budget de fonctionnement 2016 tel que présenté.

Les membres de l'assemblée n'ont aucune question et nous passons à l'approbation du budget de fonctionnement.



Vote

Le budget de fonctionnement de l'exercice 2016 est approuvé à la majorité des voix, sans objection.

Budget des investissements

Achat d'un véhicule utilitaire

M. Perriard présente les caractéristiques de l'achat d'un tracteur en remplacement de l'actuel dû à son vieillissement et qui demande de plus en plus de réparations coûteuses.

Il présente le plan de financement de cet achat et précise que la reprise de l'ancien ni les éventuels rabais ne sont pris en considération dans ce calcul.

Plan de financement

Achat du véhicule	Fr.	67'000.00
Frais de fonctionnement		
- Perte d'intérêts s/capitaux	Fr.	167.50
- Amortissement annuel (15%)	Fr.	10'050.00
- Frais divers (assurance, entretien, etc.)	Fr.	1'500.00
Total de frais annuels	Fr.	11'717.50

Questions de l'assemblée

En réponse à M. Gérald Cantin, les accessoires et l'outillage subsistent sans changement.

Rapport de la Commission financière

M. Frédéric Gross émet un préavis favorable sans autre commentaire.

Vote

A l'unanimité, sans objection, l'achat du tracteur pour le montant de Fr. 67'000.00 est accepté par les membres de l'assemblée.

Passerelle du port de batellerie

M. Cotting donne des éclaircissements sur ce changement en précisant que, sur la base des offres réceptionnées, il y a augmentation du coût. Cette situation est due au coffrage pour les murets et les remontées sur culées.

Mme Bugnon complète en précisant qu'il faut éviter que le bois soit dans l'eau. Les travaux de génie civil et l'aménagement en bois provoquent un supplément de coût.

Questions de l'assemblée

- M. Gross ne comprend pas le pourquoi du changement des culées qui sont encore bonnes et une économie est envisageable si on les maintient.

- M. Cotting répond que les culées ne sont pas changées mais remontées pour plus de sécurité. Le problème du bois est existant mais il est indispensable d'être aux normes par rapport au niveau du lac dont la cote est fixée à 430.50 mètres à ce jour. Il est obligatoire de construire à un niveau de 430.70 mètres.

Le Conseil communal tient à présenter un projet qui correspond aux exigences pour de tels travaux.



Mme Bugnon confirme que le projet ressemble à l'existant et la passerelle est construite en bois avec des armatures en métal consolidées avec des traverses pour la stabilisation.

- En réponse à M. Gilbert Delley, l'expertise tient compte du mauvais choix du bois mais il est relevé que les défauts n'ont pas été volontairement cachés. Il est constaté un problème au niveau de la qualité du bois et de la colle. Les infiltrations d'eau ont détérioré les aménagements à la base.
- Mme Bugnon relève l'importance de surélever la passerelle, d'apporter une sécurité pour les enfants et les usagers et que la qualité du bois est importante.
- M. Gérald Cantin estime juste de rehausser cet aménagement car le lac est toujours plus haut et la cote d'alerte vite atteinte.

Rapport de la Commission financière

M. Frédéric Gross émet un préavis favorable et précise que la Commission financière n'a pas d'autre commentaire à y apporter.

Vote

A la majorité des voix et une abstention, les aménagements de la passerelle du port de batellerie sont approuvés par l'assemblée communale.

Point 3 – Présentation et approbation du règlement communal de police

M. Jean-François Perriard fait part des diverses modifications dont quelques changements principalement d'aspect juridique.

Par contre, un article a été ajouté concernant l'interdiction d'installer sur la plage des tentes, des auvents, etc. à l'exception de parasols. Ceci permettra d'intervenir auprès des visiteurs qui installent du matériel de camping sur les zones réservées à la plage.

En réponse à M. Alexandre Dubey, M. Perriard confirme que seul l'article C a été ajouté.

Vote

A la majorité des voix, sans avis contraire, les membres de l'assemblée approuvent le règlement communal de police.

Point 4 – Adoption des modifications des statuts de l'Association intercommunale pour l'alimentation en eau des communes fribourgeoises et vaudoises de la Broye et du Vully (ABV)

M. Décrevel présente les divers enjeux liés aux importants investissements qui sont prévus dans les années à venir.

De ce fait, la modification des statuts permet de hausser la limite de crédit à 25 millions ainsi que le référendum pour une dépense supérieure à 15 millions.

Des explications sont fournies sur le projet de rénovations et de la construction de nouvelles conduites. Le départ de Novartis devra être compensé par la vente de l'eau.



Il précise qu'il est projeté un investissement de 12 millions pour la réalisation de la station de Portalban ainsi qu'une extension à apporter aux réservoirs garantissant une réserve d'eau en cas de besoin.

Questions de l'assemblée

- M. Frédéric Gross estime que les investissements sont approuvés sans la nécessité d'augmenter la limite de crédit ; de ce fait pourquoi voter à ce jour pour des investissements prévus sur dix ans.
- M. Gilbert Delley relève que les installations ont été également aménagées pour Novartis.
- M. Décrevel répond que l'entreprise Novartis n'a pas encore démissionné et qu'il faudra voir pour d'éventuelles indemnités de sortie.
- En réponse à M. Gross, la commune de Delley-Portalban est une importante consommatrice d'eau dont la consommation peut être évaluée à 18/19 %.
- M. Gérald Cantin estime que les travaux à entreprendre à Portalban sont une bonne réalisation pour notre région.
- M. Décrevel précise qu'il serait limite de devoir acheter de l'eau à l'extérieur en période d'été.
- M. Henri Guerry relève que des montants sont déjà acquis pour des travaux à réaliser dans les années futures.
- M. Décrevel répond par la négative car ces travaux sont prévus pour la station de Portalban.
- M. Cotting relève que c'est la loi des associations mais que des travaux sont projetés à Portalban tout en précisant que le vase communiquant accédant aux réservoirs est limite actuellement. Il semblerait que Novartis ne consommait pas une si grande quantité d'eau.
- M. Frédéric Gross n'est pas contre les investissements mais estime qu'il est préférable de voter en cas de besoin.
- M. Décrevel précise que les autres communes de l'Association ont accepté la modification de statuts et un refus de notre commune ne serait pas bien perçu.

Vote

A la majorité des voix, 4 avis contraires et 6 abstentions, les modifications des statuts sont acceptées par l'assemblée communale.

Point 5 – Informations et divers

Diverses informations sont présentées par M. Cotting

Homes

- La construction et la rénovation du home de Montagny se poursuit et l'institution sera opérationnelle l'année prochaine. La 2^{ème} étape prendra forme à Estavayer-le-Lac dont un crédit d'étude a été adopté cet automne. Il semble difficile de rénover de manière économique les bâtiments actuels et l'option d'une nouvelle construction reste privilégiée. Pour rappel, un crédit de plus de 50 millions a été accordé à l'association pour ces divers investissements.

Appartements protégés – St-Aubin

- La construction de l'immeuble avance selon le calendrier fixé. Le bâtiment sera sous toit d'ici la fin de cette année. La mise à disposition des appartements sera possible dès novembre 2016.



Les citoyens des communes partenaires seront informés dès le début de l'année prochaine sur les formalités à accomplir pour obtenir un tel logement. En cas de questions, il est toujours possible de s'adresser à Mme Sabine Zimmermann qui est la représentante de notre commune au Conseil d'administration.

Complexe scolaire

- La construction de la nouvelle école et de la halle polyvalente a débuté en août dernier. La construction suit son cours normal et les délais sont respectés. Il est envisageable que cet ouvrage soit disponible au printemps 2017.

Local pour l'édilité

- La construction de ce bâtiment est achevée. Les coûts de construction ont été respectés.

PAL

- La révision du PAL suit son cours. Il est compréhensible que quelques citoyens trouvent la procédure un peu longue mais le Conseil communal et la Commission en charge de l'urbanisme n'en sont nullement responsables. Le dossier, à l'enquête préalable depuis décembre 2014, n'est pas de retour du Canton. Ce délai est normal et la Commune était informée qu'il fallait au moins une année d'analyse du dossier. Nous restons dans l'attente des préavis cantonaux pour avancer avec ce dossier. De toute manière, le moratoire cantonal qui prévoit de ne pas ouvrir de nouvelles zones durera au minimum jusqu'en 2019, date à laquelle le Canton devra soumettre son propre plan de développement à la Confédération. En cas de questions d'ordre privé, les intéressés peuvent s'adresser au Conseil communal.

Divers

Eclairage public

M. Jean-François Perriard donne un aperçu des mesures d'économie enregistrées en prenant pour comparaison les coûts de l'année 2013 qui s'élèvent à Fr. 25'800.00 par rapport aux coûts de l'année 2014 s'élevant à Fr. 14'966.00, dont un boni de Fr. 10'834.00 pour 70% d'installation LED.

Société de Développement

M. Claude Ducret fournit quelques renseignements au sujet de la gestion de la Sté de Développement qui a été bonne en 2015 favorisée par le climat et un tourisme florissant.

Il soulève la participation de la Société envers la Commune d'un montant de Fr. 35'000.00 pour la réparation de la voile située au bout du débarcadère.

Il fait part de l'augmentation de la taxe de séjour selon décision prise par l'UFT.

Quant au village lacustre, une bonne année également par l'accueil de 13'000 visiteurs.

Au vu des modifications des horaires et la suppression des bateaux, il est constaté la diminution des visites des classes scolaires. Par contre, des entreprises ont pris la relève au niveau des visites.

En 2016, le Village lacustre va fêter son 20^{ème} anniversaire.

Divers projets sont élaborés

- remplacement des tipis par des abris en peaux
- maison du bronze pour compléter l'offre pour les touristes et les enfants
- passerelle d'accès.

L'inauguration de la Maison du bronze est prévue le 8 mai 2016.

EAU

En réponse à Mme Joséphine Cuany, M. Décrevel confirme que la pose des nouveaux compteurs a pris du retard mais que les travaux suivent leur cours.



Cité de l'énergie

En réponse à M. Alexandre Dubey, la Commune n'est pas trop intéressée à entrer dans un tel processus. Certaines exigences sont imposées à ce niveau-là. Dans la cadre du PAL, l'élaboration d'un plan relatif à l'énergie sera effectuée.

M. Henri Guerry, au nom des participants, tient à remercier le Conseil communal pour la merveilleuse journée organisée pour les Aînés, dimanche dernier.

En cette fin de législature, M. Cotting voudrait remercier sincèrement toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour aider notre commune à grandir et à prospérer. Il pense à ses collègues du Conseil communal mais également aux membres des diverses commissions.

Il tient à féliciter tous les participants aux assemblées communales et les remercie pour le soutien accordé durant ces cinq dernières années.

C'est en souhaitant à toutes et à tous de belles fêtes de Noël que M. Cotting lève cette assemblée et invite les participants à partager le traditionnel verre de l'amitié.

Fin de l'assemblée : 21h10

Ainsi fait à Delley

La secrétaire

J. Martin

Au nom du Conseil communal

Le syndic

Ph. Cotting